

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 1er mars 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 20 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (30)

AUJEAN Bernard, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, WUNSCH Mylène.

Étaient absents (7)

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à LION Michel
DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
GUESNARD Yves a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
MAUBOIS Philippe a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (7)

ALLARD Bernard, BRANCHOUX Gilles, CHARPENTIER Dominique, ELBAZ Xavier, FOISEL Michel, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent.



Objet : Approbation de la convention de mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée avec Enedis

Cette convention a pour objet de définir le cadre juridique, technique et financier dans lequel Enedis met à disposition de l'AODE l'application e-plans, outil de dématérialisation des échanges relatifs à l'établissement de nouveaux ouvrages de distribution publique d'électricité.

L'application e-Plans permet de déposer et d'échanger à différentes étapes d'une affaire et dans des espaces dédiés, les documents nécessaires notamment lors de la réalisation des études techniques et de la mise en exploitation des ouvrages de réseaux électriques de distribution publique.

L'application e-Plans est une application internet accessible uniquement par les personnes habilitées selon leur fonction et leur rôle. Etant précisé que chaque intervenant n'a les droits d'accès qu'aux affaires qui le concernent.

Elle permet d'organiser entre Enedis et l'AODE pour les affaires sous la maîtrise d'ouvrage de ce dernier les échanges de documents nécessaires à la validation des projets et à la mise en exploitation des réseaux électriques de distribution publique.

D'une part, Enedis, lorsqu'il est maître d'ouvrage, invite l'AODE et les autres services intéressés au titre du décret du n°2015-1823 du 30 décembre 2015 codifié aux articles R.323-25 et suivants du Code de l'énergie, à consulter le dossier d'établissement d'un projet de nouvel ouvrage, dans la cadre de l'article R.323-25 (procédure de consultation) du décret précité.

D'autre part, Enedis peut mettre à disposition de l'AODE, lorsque ce dernier est maître d'ouvrage, l'application e-Plans en lui permettant de réaliser les consultations des services pour son propre compte dans le cadre de l'article R.323-25.

Dans les deux cas, le maître d'ouvrage est informé des avis émis pour l'affaire concernée et en tire les conséquences.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : Approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée,

Article 2 : Autoriser le Président à signer les conventions et tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION